



CHAMPIONNAT NATIONAL DE BEACH VOLLEYBALL CHAMPIONNAT MIXTE 2025

REGLEMENT

1. ORGANISATEUR

- 1.1. Fédération Luxembourgeoise de Volleyball asbl, 3, route d'Arlon, L-8009 STRASSEN ; ci-après FLVB
- 1.2. Présidence Commission Nationale de Beach : Norma KEMP-ZAMBON, norma@flvb.lu
- 1.3. Secrétariat FLVB et renseignements : tél : +352 48 41 86, info@flvb.lu, www.flvb.lu
- 1.4. Commission de Beach Volleyball : beach@flvb.lu. Prière d'adresser toute question à cette adresse émail. Vos questions seront transmises aux membres de la Commission de Beach Volleyball.

2. CADRE GENERAL

- 2.1. Le Championnat National de Beach Volleyball Mixte est une organisation officielle de la Fédération Luxembourgeoise de Volleyball (FLVB).
- 2.2. En ce qui concerne la manche « Finale » dudit Championnat, la FLVB est responsable de la supervision et de l'encadrement de la partie sportive, y compris la compétition, les participants, les règlements et, le cas échéant, les arbitres.
- 2.3. En ce qui concerne les manches de qualification, les clubs organisateurs sont responsables de l'organisation entière du tournoi.
- 2.4. Si toute équipe inscrite est éligible pour la victoire du tournoi, les titres de champions de Luxembourg sont uniquement réservés aux équipes, dont chaque joueur/joueuse dispose d'une licence FLVB active valide, au jour de la manche « Finale ».

3. ORGANISATION GENERALE

Le Championnat Mixte se dispute en deux manches de qualification (organisation des clubs) et une manche « Finale » (organisation de la FLVB en collaboration avec un club). Le titre de Champion de Luxembourg sera décerné lors de la manche « Finale ».



3.1. MANCHES DE QUALIFICATION ET FINALE

Catégorie	Date et lieu	Organisateur	Inscription
Manche de qualification Championnat mixte	17 mai 2025 Lintgen	Beach de Lux	Beachdelux.lu
Manche de qualification Championnat mixte	28 juin 2025 Bertrange	Volley Bertrange	tbc
Finale Championnat Mixte	12 juillet 2025 Lintgen	Beach de Lux/ FLVB	FLVB (online link suivra)

3.2. CALENDRIER DES MATCHS

- 3.2.1. Les calendriers des matchs des manches de qualification seront fournis par les clubs organisateurs.
- 3.2.2. Le programme détaillé des matchs des manches « Finale » sera affiché sur www.flvb.lu dans la semaine précédente.

4. ORGANISATION DE LA COMPETITION

4.1. MANCHES DE QUALIFICATION

Les clubs organisateurs sont responsables de l'organisation.

4.2. MANCHE « FINALE »

- 4.2.1. Chaque équipe doit se présenter elle-même au secrétariat au moins une demi-heure avant son premier match respectivement son match d'arbitrage.
- 4.2.2. Le Championnat Mixte 2025 se joue selon les règles internationales de Beach Volleyball.
- 4.2.3. Les matchs ne sont pas joués avant l'heure indiquée (aussi valable pour les forfaits et bye).
- 4.2.4. Tous les matchs de la manche « Finale » seront joués à deux sets gagnants de 21 points avec 2 points d'écart sans limitation. La fédération se réserve le droit de modifier ce point en fonction du nombre d'équipes inscrites.
- 4.2.5. Après chaque multiple de 7 points, les joueurs/joueuses changent de côté, sans temps de repos. Au set décisif, les joueurs/joueuses changent de côté après un multiple de 5 points.



Fédération Luxembourgeoise de Volleyball a.s.b.l.

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

- 4.2.6. Le temps de repos maximal entre les sets est de deux minutes.
- 4.2.7. Un temps-mort technique (une minute) par set est octroyé, exception faite pour le set décisif.
- 4.2.8. Chaque équipe dispose d'un temps-mort de 30 secondes par set.
- 4.2.9. Les équipes engagées assureront elles-mêmes l'arbitrage du tournoi à l'exception des demi-finales et de la finale.
- 4.2.10. Chaque équipe est priée d'apporter son propre ballon pour l'échauffement. Les ballons de match seront fournis par la FLVB.
- 4.2.11. L'échauffement sur le terrain ne peut dépasser les 3 minutes (attaques et services).
- 4.2.12. En cas de litige, les représentants de la FLVB présents prendront les décisions. Ce sont également eux qui prendront toutes les décisions nécessaires pour résoudre d'éventuel(le)s problèmes/situations non prévues dans le règlement en vigueur.

5. CLASSEMENT (« SEED »)

5.1. POINTS PAR EQUIPE

Classement	> 24 équipes	24 < équipes > 16	Équipes <= 16
1 ^{er}	50	30	20
2 ^{ème}	45	27	18
3 ^{ème}	40	24	16
4 ^{ème}	35	21	14
5 ^{ème}	30	18	12
7 ^{ème}	25	15	10
9 ^{ème}	20	12	8
13 ^{ème}	15	9	6
17 ^{ème}	10	6	-
25 ^{ème}	5	-	-

Sont uniquement pris en compte les manches du championnat mixte du Championnat de Luxembourg !



Fédération Luxembourgeoise de Volleyball a.s.b.l.

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

6. INSCRIPTION ET ADMISSION

6.1. INSCRIPTION ET ADMISSION POUR LES MANCHES DE QUALIFICATION

Sont valables les conditions des clubs organisateurs.

6.2. INSCRIPTION ET ADMISSION POUR LA MANCHE « FINALE »

6.2.1. Peuvent participer à la manche « Finale » :

- Les équipes ayant une licence active valide auprès de la FLVB ou d'une autre fédération sportive nationale ou étrangère.
- Les équipes ayant assez de points après les manches de qualification.
- Les équipes bénéficiant d'une Wildcard (décision commission BEACH FLVB).

6.2.2. Une équipe de base qualifiée peut être modifiée uniquement pour une raison valable et après décision favorable de la FLVB jusqu'au mercredi, 9 juillet 2025 à 12h00 au plus tard, avant la manche « Finale »

6.2.3. L'inscription est possible jusqu'au vendredi, 4 juillet 2025 inclus. Une inscription tardive pour la manche « Finale » est possible jusqu'à 4 jours ouvrables avant le début du tournoi.

6.2.4. Les équipes inscrites tardivement pour la manche « Finale » (après le 4 juillet) seront acceptées dans l'ordre de réception et de paiement et aussi longtemps que le tableau du tournoi n'est pas complet.

6.2.5. Au moment de l'inscription une équipe paie :

- **70€ droits d'inscription**

6.2.6. Tous les paiements (droits d'inscription et caution) doivent être effectués pour le **4 juillet 2025 au plus tard** sur le numéro de compte **IBAN LU20 1111 0088 5427 0000** de la FLVB auprès de la CCPLLULL. **Toute équipe n'ayant pas payé les droits d'inscription complets dans les délais et/ou qui ne peuvent pas montrer une preuve de paiement lors de l'inscription au secrétariat de la manche « Finale » sera exclue, sans exception, du tournoi!**



Fédération Luxembourgeoise de Volleyball a.s.b.l.

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

7. WILDCARDS (manche « Finale »)

- 7.1. L'attribution d'une des deux entrées Wildcard, disponible uniquement pour la manche « Finale », peut se faire sur demande motivée par courriel à info@flvb.lu.
- 7.2. La demande doit être faite au moins 10 jours avant la date de la manche finale.
- 7.3. Les équipes qui se voient attribuer une Wildcard devront payer le droit d'inscription et la caution pour le **4 juillet 2025 au plus tard sur le numéro de compte IBAN LU20 1111 0088 5427 0000 de la FLVB auprès de la CCPULLULL**.
- 7.4. L'équipe ayant reçue une Wildcard sera insérée dans le calendrier des matchs selon son classement. Si cette équipe n'a pas encore de classement, elle sera insérée dans le calendrier avec le seed 7.

8. EQUIPEMENT (manche « Finale »)

- 8.1. Chaque joueur/chaque joueuse reçoit un singlet au moment de l'inscription au secrétariat.
- 8.2. Les joueurs/joueuses doivent impérativement jouer avec le maillot et les singlets devront obligatoirement être portés de manière visible avant le début officiel du match.
- 8.3. Des maillots supplémentaires peuvent être achetés au prix de 20€ auprès du secrétariat du tournoi.

9. DESINSCRIPTION (manche « Finale »)

- 9.1. Une équipe peut annuler sa participation à la manche « Finale » au plus tard 4 jours ouvrables avant le début du tournoi et ceci sans conséquences/amendes.
- 9.2. Un joueur/une joueuse qui, pour une raison de maladie ou de blessure, est incapable de participer à la manche finale, après la date d'inscription, doit immédiatement en informer la commission de Beach Volleyball par courriel à beach@flvb.lu .
- 9.3. Si un joueur/une joueuse se désiste pour la manche finale sur base de l'article 9.2., son équipier est autorisé à jouer avec un autre partenaire. Dans ce cas, les points accumulés lors de la phase de qualification seront divisés par 2.
- 9.4. Une équipe qui démarre la manche « Finale » ne peut être changée pendant cette manche.



Fédération Luxembourgeoise de Volleyball a.s.b.l.

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

10. EVITER LES AMENDES (manche « Finale »)

- 10.1. L'équipe doit se présenter au secrétariat au moins une demi-heure avant le début de son premier match.
- 10.2. L'équipe doit immédiatement se diriger vers le terrain indiqué lorsque son match est annoncé.
- 10.3. Les joueurs/joueuses doivent jouer avec le maillot reçu de l'organisateur.
- 10.4. Sauf cas de force majeure, les équipes qualifiées pour les demi-finales devront être présentes lors de la remise des prix et porter obligatoirement le maillot/singlet de l'organisateur.
- 10.5. Les équipes doivent assurer l'arbitrage de leurs matchs respectifs (sauf demi-finale et finale).

Fédération
Luxembourgeoise
de Volleyball a.s.b.l.

3, route d'Arlon
L-8009 Strassen
Luxembourg

+352 48 41 86
info@flvb.lu
www.flvb.lu

CCPLLULL : LU20 111 0088 5427 0000
BGLLLULL : LU88 0030 1485 8111 0000
CCRALULL : LU70 0099 7800 0027 6352

RCS : F5200
TVA : LU15593608